Ille & Vilaine
LE DEPARTEMENT

Le Président

Monsieur Jean-Malo CORNEE
Maire
Mairie de La Ville-ès-Nonais
15 Rue de la Rance
35430 LA VILLE-ES-NONAIS

Rennes, le 10 NOV. 2026

Monsieur le Maire,

Le Département d'Ille-et-Vilaine, en sa qualité de personne publique associée, a été sollicité sur le projet de modification n° 1 du plan local d'urbanisme de La Ville-ès-Nonais par courrier reçu le 26 octobre 2026, en application de la délibération du Conseil municipal du 15 juillet 2026.

Le dossier porte notamment sur la suppression de l'emplacement réservé n°4, l'adaptation du règlement écrit et des orientations d'aménagement et de programmation afin de faciliter la mise en œuvre de plusieurs projets, ainsi que sur la mise en cohérence du document avec les orientations du Schéma de cohérence territoriale du Pays de Saint-Malo, approuvé le 19 décembre 2025.

Il est rappelé que le plan local d'urbanisme actuellement en vigueur a été approuvé en 2025.
Après examen du dossier transmis, il apparaît que les modifications envisagées ne remettent pas en cause les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables. Elles sont de nature à permettre la réalisation des opérations projetées tout en maintenant les objectifs de développement maîtrisé du territoire communal et de sobriété foncière poursuivis notamment dans le cadre de la loi Climat et Résilience.

Les évolutions proposées s'inscrivent dans une démarche de mise en compatibilité avec le Schéma de cohérence territoriale du Pays de Saint-Malo et n'appellent pas d'observation particulière au regard des compétences exercées par le Département.
En conséquence, j'émets un avis favorable au projet de modification n° 1 du plan local d'urbanisme de La Ville-ès-Nonais.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de ma considération distinguée.

Jean-Luc CHENUT

Le courrier fait l'objet d'un traitement informatique. Pour plus de renseignements et faire valoir vos droits, contactez l'émetteur du courrier ou le délégué à la protection des données (dpo@ille-et-vilaine.fr)

2026-10/D/388